

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 141 (2015)
Heft: 23-24: Architecture alpestre

Buchbesprechung: Livres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

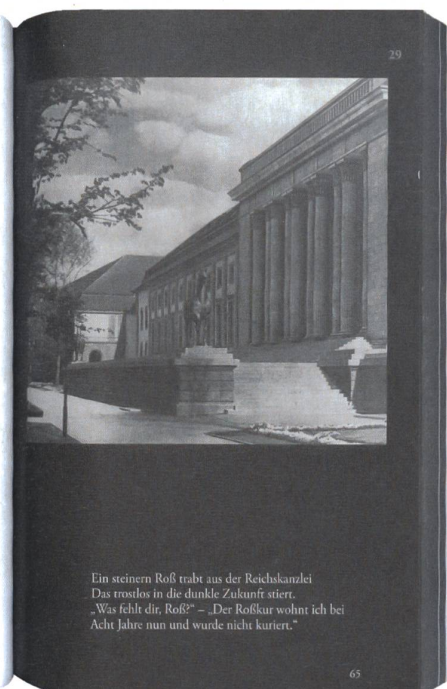
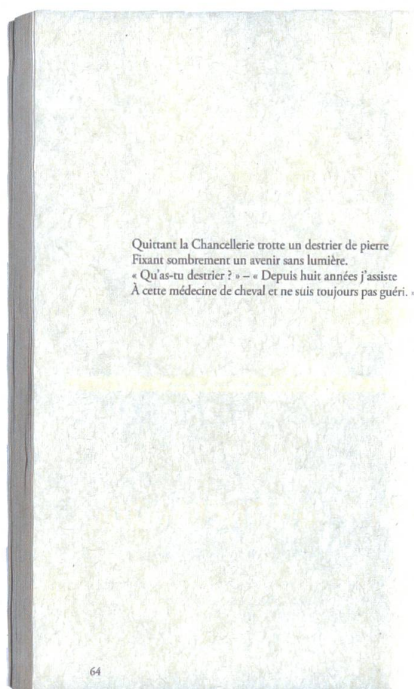
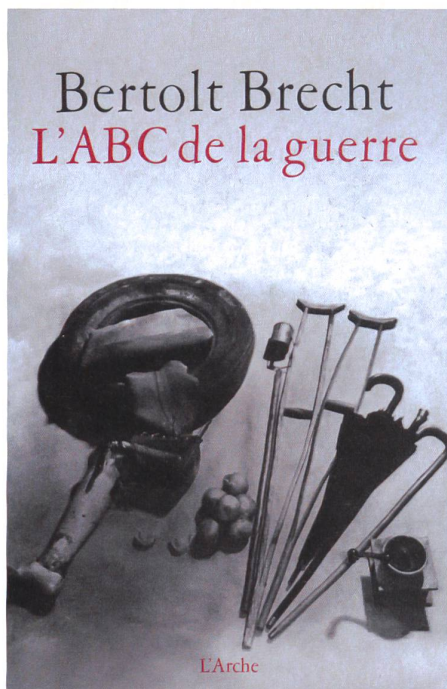
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ABC DE LA GUERRE

La rhétorique belliqueuse des dernières semaines incite à se replonger dans ce chef-d'œuvre antimilitariste.



1 Les habitants de Sdérot sur les collines à l'affût des dégâts causés à l'ennemi (Andrew Burton)

C'est un curieux carnet de bord que tient Bertolt Brecht, pendant son exil entre 1935 et 1947. Il est constitué de coupures de presse, auxquelles il adjoint des quatrains qui commentent, détournent ou dénoncent le sens premier des images. Il appelle cela *L'ABC de la guerre* et l'édite en 1955 en Allemagne de l'Est où il résidait, contre l'avis de la censure qui le juge bien trop pacifiste.

Réfugié d'abord dans les pays scandinaves puis en Californie, Brecht scrute une guerre lointaine mais qui le concerne. Pour lui, comme pour la plupart des Américains, la guerre se résume à une expérience médiatique. Conscient de la vacuité des représentations qui lui parviennent, il s'efforce de les faire parler par un acte poétique.

Sa condition n'est pas sans rapport avec la nature furtive de la nouvelle guerre qui obsède l'Europe depuis le 13 novembre. Comme cela fut le cas pour Brecht, l'expérience de la guerre

est vécue pour la plupart sur le mode du spectacle. L'ennemi a disparu. Devenu trop lointain ou trop proche, il refuse d'être assigné à sa place d'ennemi conforme. Il faut un tour de force dialectique des politiques pour nous persuader que nous sommes bel et bien en guerre. Le mot même de guerre résonne comme un pléonasma dans la bouche de ceux qui l'annoncent.

Les images envahissent la place laissée vacante par l'ennemi furtif. Elles deviennent, par la force des choses, le mauvais ciment qui peine à faire tenir ensemble le réel. Pourtant, rien ne peut être pensé en dehors de la déferlante d'images et de séquences qui nous envahissent.

L'histoire se résume dorénavant à ce bref instant où l'image circule, mais n'a pas encore été vue. Les quelques dizaines de minutes, le soir du vendredi 13 novembre, pendant lesquelles les Parisiens ne savaient pas encore ce qui leur était tombé sur la tête.

A l'instar de ces Israéliens qui guettaient en 2014 sur les collines de Sdérot les signes d'une agression capable de justifier leur effort de guerre, nous cherchons l'armée derrière la brutalité. Les images ne seront d'aucune aide. Par contre, le traitement que leur inflige Brecht, celui de les retourner contre leur propre vacuité, pourrait constituer une voie pour commencer à les faire signifier.

A Saint-Denis, le mercredi 18 novembre, il y avait deux armées : celle des gens d'armes, appelés en surnombre à combattre une chimère, et celle des photographes mobilisés pour lui donner corps. La récolte a été triste. Pas de corps cette fois-ci, juste un matelas criblé de balles et un immeuble éventré.

L'ouvrage de Brecht vient d'être réédité aux éditions L'Arche. *Christophe Catsaros*

L'ABC DE LA GUERRE

Berthold Brecht, L'Arche, Paris, 2015 / € 23.-

Des normes plus sévères pour les ascenseurs

Des parois plus stables, une résistance au feu plus élevée des cabines, un éclairage plus lumineux : les normes relatives aux ascenseurs EN 81-20/50:2014 augmentent sécurité et confort.

Tous les ascenseurs Schindler pourront être planifiés selon les nouvelles normes à partir du 2 décembre 2015. Au 1^{er} septembre 2017, seuls les ascenseurs répondant à ces normes pourront encore être exploités. Texte de Raphael Hegglin

Planificateurs, architectes et maîtres d'ouvrage sont autant sollicités que les fabricants d'ascenseurs. En effet, les nouvelles normes concernent tant la gaine d'ascenseur que sa construction. Au 1^{er} septembre 2017, les nouveaux ascenseurs ne pourront être mis en service que selon les normes EN 81-20/50:2014. Ces normes sont d'ores et déjà un thème important. En les appliquant à l'avance, on évite d'éventuels problèmes lors de la mise en service d'un nouvel ascenseur ou d'une installation de remplacement. L'échéance est fixée au 31 août 2017 : si les travaux de construction sont différés au-delà de cette échéance pour telle ou telle raison, un ascenseur aux anciennes normes EN 81-1/2 ne pourra plus être mis en service.

Schindler propose des offres répondant aux nouvelles normes

Plus le projet de construction est important et plus l'échéance approche, plus le danger existe qu'un ascenseur installé selon l'ancienne norme ne soit plus conforme à la loi. « Nous recommandons donc aux maîtres d'ouvrage de planifier dès aujourd'hui selon les nouvelles normes », explique Rodin Lederle, responsable Business Management Nouvelles installations & Modernisation chez Schindler Suisse. Une adaptation ultérieure n'entraîne pas seulement des retards de construction, mais peut aussi occasionner un surcoût financier très important. Dès le 2 décembre 2015, Schindler offrira donc de nouvelles installations et des installations de remplacement conformes aux nouvelles normes.

Les normes EN 81-20/50:2014 durcissent les exigences en matière de sécurité. « Il s'agit d'adaptations techniques nécessaires visant à augmenter la sécurité des usagers de l'ascenseur et du personnel de maintenance », souligne Rodin Lederle. Les nouvelles exigences de sécurité occasionnent toutefois des coûts de matériel et de main d'œuvre plus élevés, d'où une augmentation modérée du prix des nouveaux ascenseurs.

Plus de sécurité, moins d'émission sonore

En quoi consistent les nouvelles normes d'ascenseur en détail ? La norme EN 81-20:2014 impose de nouvelles exigences techniques à la construction et à l'intégration des ascenseurs, et la norme EN 81-50:2014 complète les dispositions relatives à la conception, au calcul et au contrôle des composants de l'ascenseur.

Des parois de cabines et des portes palières plus stables contribuent désormais à l'amélioration de la sécurité et à une course plus silencieuse. De plus, le revêtement de cabine doit présenter une résistance au feu encore plus élevée. Un rideau lumineux désormais obligatoire empêche

les accidents par coincement ou trébuchement par une réouverture des portes de l'ascenseur lors de l'entrée ou de la sortie des usagers. Un éclairage de cabine plus lumineux réduit encore davantage le risque de trébuchement. Dans les ascenseurs, les personnes se blessent le plus souvent en trébuchant. Une ouverture manuelle de la porte de la cabine en cas d'urgence n'est plus possible désormais qu'à l'étage, ce qui augmente la sécurité des usagers de l'ascenseur en cas d'évacuation d'urgence.



Planifier à long terme

Grâce aux nouvelles normes d'ascenseurs, les travaux de maintenance deviennent par ailleurs plus sûrs : ainsi, les dimensions des espaces de sécurité sur le toit de la cabine et dans la fosse de la gaine devront être plus importantes. La luminosité accrue de l'éclairage de la gaine et la commande d'inspection supplémentaire dans la fosse facilitent et améliorent les travaux dans la gaine.

Malgré le surcoût, Schindler recommande dès aujourd'hui de planifier conformément à ces normes. On peut ainsi s'assurer lors de la planification que l'installation d'ascenseur est à la pointe de la technologie et répond aux exigences de sécurité plus strictes.

Quels ascenseurs sont concernés par les normes

EN 81-20/50:2014 ?

Au 1^{er} septembre 2017, seuls les ascenseurs de personnes et de marchandises conformes aux nouvelles normes EN 81-20/50:2014 pourront être mis en service. Cela ne concerne pas seulement les nouvelles installations et installations de remplacement, mais aussi les nouveaux éléments utilisés dans la modernisation des ascenseurs existants.

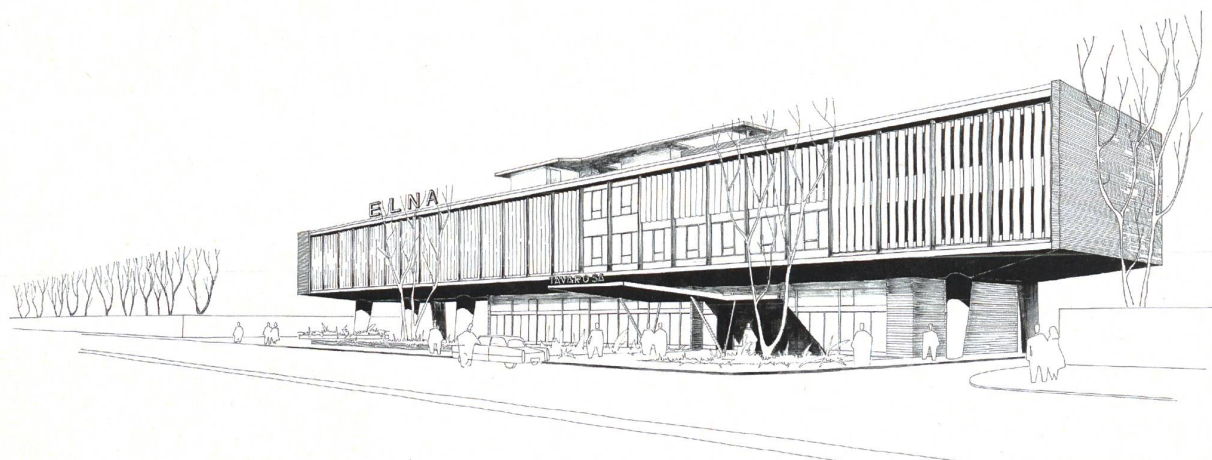
La norme EN 81-20/50:2014 est la révision d'une norme ancienne et se fonde sur la directive européenne sur les ascenseurs ou l'ordonnance sur les ascenseurs. Compte tenu des accords bilatéraux, la Suisse est tenue de reprendre cette norme.

Ascenseurs Schindler SA

Zugerstrasse 13, 6030 Ebikon
www.schindler.com

ADDOR ARCHITECTE (1920-1982)

Un ouvrage monographique consacré à un architecte essentiel dans le développement de la modernité genevoise



Cette monographie sur Georges Addor, réalisée par l'équipe du Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL – Mélanie Delaune Perrin, Giulia Marino et Franz Graf – et l'architecte Hans Bischoff est une réussite à plus d'un titre.

Tout d'abord, elle rend enfin hommage à un homme dont l'œuvre, trop souvent ignorée ou réduite à la cité du Lignon, a radicalement changé l'architecture et l'urbanisme de l'après-guerre à Genève.

Ensuite, la qualité des recherches menées par les auteurs, la multiplication des sources – archives publiques et privées, entretiens, littérature grise –, la connaissance technique des systèmes constructifs, l'attention mise à la contextualisation historique dépassent largement le cadre monographique ou celui du catalogue raisonné pour faire de cet ouvrage un véritable témoignage historique de l'architecture moderne genevoise.

La première partie nous présente l'homme, plutôt discret et mélancolique, ses influences

(Eugène Beaudouin, William Dunkel ou encore Louis Skidmore et Nathaniel A. Owings), son rapport distant et indépendant au milieu local de l'architecture, l'évolution de la régie immobilière qu'il reprend à l'âge de 27 ans à la mort subite de son père et qu'il quitte vingt ans plus tard, vendant ses parts à des membres du bureau qui ne partagent plus son adhésion à un urbanisme rationnel et à une architecture moderne. Une vingtaine d'œuvres choisies, commentées et présentées chronologiquement, nous donnent toute la mesure de la qualité et de la diversité de la production architecturale de Georges Addor.

Le chapitre *Un urbanisme à toute échelle* revient quant à lui sur les deux décennies (1950 à 1970) durant lesquelles le bureau Addor & Julliard a marqué la production urbaine du canton de Genève. Progressant dans l'échelle urbaine, il décrit avec précision la manière dont le portfolio de l'architecte s'est inscrit dans la dynamique urbaine locale de l'époque et dans les «tendances

les plus significatives de l'architecture internationale».

La seconde partie s'éloigne de la vision d'ensemble pour aborder l'évolution architecturale de Georges Addor, son rapport à l'art et le futur de ce patrimoine inestimable.

En vingt ans, la production de la régie Addor & Julliard a façonné Genève en lui donnant son caractère moderne et international. Tout au long de sa carrière, Georges Addor a cherché à faire évoluer son architecture. Suivant de près les innovations techniques en Europe et aux États-Unis, les premières façades en maçonnerie percées de la «modernité domestique des années 1930» (immeuble d'habitation de Champel), ont fait place à des constructions à la structure porteuse exposée (l'ensemble d'habitation de Cayla ou encore le siège administratif de Zschokke), inspirées du néoplasticisme de l'art concret milanais. A partir de 1957, l'agence adopte le fameux curtain-wall américain et le système de fenêtres-caissons nordique Carda (l'hôtel de l'Ancre, l'Intercontinental et le Lignon).